



# **BUREAU EXECUTIF**

**Réunion du 20 juillet 2017**

## **PROCES VERBAL**

**Présidence** : Michel **CALLOT**.

**Membres présents** :

Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Eric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président.

**Membres absents excusés** :

Yannick **POUEY**, Secrétaire Général ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente.

**Invités** : Armand **MEGRET**, Médecin fédéral national.

**Invité excusé** : Marc **MADIOT**, Président de la LNC.

**Assistent également à la réunion** :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président et du Directeur général ;  
Anne **LE PAGE**, Responsable de la Direction des activités sportives ;  
Jean-Jacques **FRINOT**, Chargé de missions auprès de la direction générale ;  
Claire **GUILLEMAIN**, Responsable des ressources humaines ;  
Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ;  
Christophe **MANIN**, Directeur technique national ;  
Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière.

**Personnel fédéral excusé** : Arnaud **COURTIER**, Directeur général.

**La séance est ouverte à 9 h 00'**

### **I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT**

Michel **CALLOT** souhaite la bienvenue aux membres. Du fait de l'absence excusée du Secrétaire Général, il sollicite les membres pour tenir le rôle de secrétaire de séance. Ludovic **SYLVESTRE** accepte de remplir cette mission. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 JUIN 2017**

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

### **III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES**

#### **1. Décès**

Le Président fait part de plusieurs décès récents : Agnès LECKI, sœur de Bruno LECKI, cadre au sein de la Directions technique nationale ; Michel MATHIVAT, motocycliste « sécurité » du comité régional du Limousin ; Romain NABUSSET, compétiteur du comité régional de Normandie ; René GARNAULT, Vice-Président d'honneur du comité régional olympique et sportif de Midi-Pyrénées. Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs condoléances aux familles et amis des défunts.

#### **2. Rencontre entre le Président de la FFC et Christian FENIOUX**

Michel CALLOT fait part d'une première rencontre très positive (20 juin 2017) avec Christian FENIOUX et en présence de Yannick POUHEY, au cours de laquelle a été actée la continuité de la convention en cours.

#### **3. Rencontre entre le Président de la FFC et la Présidente de la société « DOUBLET »**

Michel CALLOT annonce qu'il a rencontré en compagnie de Marie-Françoise POTEREAU la Présidente de la société « DOUBLET », dans le cadre de l'organisation des championnats de France sur route des professionnels.

#### **4. Rencontre entre le Président de la FFC et M. Yvon BRETON (AG2R-La Mondiale)**

Michel CALLOT fait part de sa réunion du 4 juillet avec M. Yvon BRETON, Président délégué de « AG2R La Mondiale » et d'une volonté commune de poursuivre les actions engagées, notamment envers le handisport, pour lequel les actions envisagées sont à mettre en œuvre.

#### **5. Rencontre entre le Président de la FFC et le Vice-Président de la Région Ile de France**

Michel CALLOT annonce qu'il a rencontré M. KARAM, Vice-Président de la Région Ile de France. Il fait part de sa satisfaction relative à l'obtention de l'engagement de cette collectivité pour le financement partiel de deux événements majeurs : une manche de la Coupe du monde sur piste 2018, une manche de la Coupe du monde de BMX 2018.

#### **6. Transfert du Pôle INSEP à Saint-Quentin-en-Yvelines**

Le Président informe les membres que, suite à la décision prise et signifiée au ministère de tutelle de transférer les activités du pôle cyclisme basé à l'INSEP vers le pôle olympique de Saint Quentin à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017, il a rencontré, le vendredi 7 juillet 2017, la Directrice des Sports du ministère et le Directeur de l'INSEP. Il fait part d'une volonté commune pour un accompagnement satisfaisant de cette démarche et dans le cadre du projet fédéral. Il affirme établir un bilan positif de cette rencontre et notamment pour la compréhension exprimée par la Directrice des sports dans sa volonté de soutenir la FFC dans le cadre de son projet global.

#### **7. Réunion du Conseil d'administration du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)**

Michel CALLOT rend compte brièvement de la dernière séance du Conseil d'administration du CNOSF, tenue le jeudi 13 juillet 2017. Il évoque un sujet important : la volonté de proposer des réflexions sur la réforme de l'organisation du sport en France. Le Président annonce qu'il a formulé une proposition écrite visant à la réalisation d'une étude sur les flux financiers entre le mouvement sportif et les finances publiques. Il annonce que des réflexions sont en cours et qu'il en informera les membres lors des prochaines séances du Bureau exécutif.

## **8. Lancement de la campagne de David LAPPARTIENT dans le cadre de sa candidature à la Présidence de l'Union Cycliste Internationale**

Michel CALLOT annonce que David LAPPARTIENT a présenté son programme lors d'un point presse réalisé à Londres (Grande Bretagne) le mercredi 19 juillet 2017 et qu'il avait déjà réalisé un précédent point presse à Düsseldorf (Allemagne) le 21 juin 2017, dans le cadre du départ du Tour de France. Il affirme également que la FFC continue son rôle de soutien et d'accompagnement, tant sur le plan politique que sur le plan pratique et logistique.

## **9. Réception d'une délégation japonaise au siège fédéral**

Le Président informe les membres de la réception d'une délégation japonaise au siège fédéral au début du mois de juillet 2017. Celle-ci est venue présentée à la Direction technique nationale, les possibilités d'accueil des équipes de France dans le cadre des Jeux Olympiques d'été de 2020 programmés à Tokyo.

## **10. Réception du Président de la Fédération guatémaltèque au siège fédéral**

Michel CALLOT fait part de sa rencontre, le 6 juillet 2017, avec le Président de la fédération cycliste du Guatemala. Il précise que celui-ci est à la recherche de solutions pour renforcer la pérennité du Tour cycliste du Guatemala.

## **11. Déplacement du Président en Nouvelle-Aquitaine**

Michel CALLOT rend compte de son déplacement en Nouvelle-Aquitaine, effectué le 27 juin 2017. Il déclare que la réunion à laquelle il a assisté dans le cadre de la réforme territoriale s'est révélée constructive et que les parties présentes sont parvenues à un accord relatif au respect d'un rétro-planning des opérations à réaliser pour parvenir à l'aboutissement du processus de fusion entre les actuels comités régionaux d'Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin.

## **12. Championnats de France sur route 2017 à Saint-Omer**

Le Président adresse ses félicitations et remerciements aux Présidents et membres des structures d'accueil, aux élus de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer et aux personnels des services techniques et à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces compétitions, couronnées par des affrontements sportifs de grande qualité et un engouement populaire chaleureux.

## **13. Championnats de France et d'Europe de BMX 2017 à Bordeaux**

Michel CALLOT souligne la grande réussite sportive et populaire de ces manifestations organisées en centre-ville de Bordeaux, qui ont largement contribué à la mise en valeur du BMX.

## **14. Championnats de France de VTT 2017 à Ploëuc l'Hermitage**

Le Président fait part de son enthousiasme par rapport au retentissement sportif et populaire de cette manifestation. Eric JACOTE souligne également le grand succès sportif et populaire de ces championnats nationaux, qui selon lui, conforte la décision de scinder les championnats de France en deux parties. Puis, il se réjouit du retour de Pauline FERRAND-PREVOT au plus haut niveau et de l'émotion particulière provoquée par la victoire de Maxime MAROTTE, obtenue après un règne sans partage de Julien ABSALON, durant quatorze ans.

## **15. Présence du Président sur le Tour de France**

Michel CALLOT rend compte de ses déplacements sur le Tour de France 2017 : départ à Düsseldorf (Allemagne) et présence sur l'étape Nantua-Chambéry, disputée le dimanche 9 juillet. Il précise que lors de ces deux déplacements, il a pu avoir des discussions très constructives avec Christian PRUDHOMME. Il annonce qu'il assistera à l'arrivée de la dernière étape, le dimanche 23 juillet à Paris, en compagnie de Gilles DA COSTA, Marie-Françoise POTEREAU et Jean-Michel RICHEFORT.

## **16. Statistiques des licences**

Michel CALLOT commente l'état comparatif des situations arrêtées aux 15 juillet 2017 et 2016. Il souligne une diminution de 1.575 licences (-1,34%) pour un total de 117.483. Il constate que cette tendance baissière affecte une large majorité des comités régionaux de métropole.

## **17. Flote fédérale des véhicules utilitaires**

Le Président donne la parole à Sylvain DUPLOYER. Celui-ci présente un tableau comparatif des différentes offres qu'il a pu obtenir auprès de plusieurs prestataires, dans le cadre de l'étude réalisée en vue du remplacement prochain des véhicules utilitaires actuels. A l'issue de cette présentation, Sylvain DUPLOYER formule ses préconisations.

Après quoi, Gilles DA COSTA exprime sa satisfaction par rapport aux économies qui découleront de la réalisation du futur contrat et souhaite obtenir quelques précisions complémentaires. Celles-ci lui sont apportées par Sylvain DUPLOYER. Michel CALLOT propose ensuite aux membres de donner leur accord pour la finalisation du contrat de location à établir. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Après quoi, Sylvain DUPLOYER fait part du début de son étude sur la consommation de carburants et les frais de péages autoroutiers. Il donne un aperçu des économies envisageables. Michel CALLOT encourage Sylvain DUPLOYER à poursuivre la démarche entreprise pour l'optimisation des cartes carburant et péages. A ce sujet, Gilles DA COSTA attire l'attention des membres sur la nécessité de ne pas créer des tâches administratives et comptables supplémentaires, susceptibles d'obérer certaines économies marginales. Pour sa part, Marie-Françoise POTEREAU se déclare en faveur d'un contrôle efficient à mettre en place, dans le cadre de l'utilisation des véhicules et de l'attribution des cartes de carburant.

A l'aide d'un diaporama, Sylvain DUPLOYER présente une étude sur l'utilisation possible d'outils de géolocalisation et de gestion installés sur les véhicules du siège fédéral. Il fait part de son intention de compléter l'étude engagée en contactant trois ou quatre prestataires spécialisés dans ce domaine.

Après quoi, Michel CALLOT se déclare favorable à toutes les actions de nature à encourager au respect du code de la route et à responsabiliser les conducteurs par rapport aux actions de prévention. Il met également en avant son souhait de parvenir à une définition précise entre véhicules de fonctions et véhicules de société. Il encourage donc Sylvain DUPLOYER à aller au terme de cette étude.

## **18. Mouvements de personnels**

Le Président donne la parole à Claire GUILLEMAIN. La responsable des ressources humaines mentionne l'arrivée de Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, Directrice administrative et financière, le lundi 3 juillet 2017. Elle fait également part de l'accueil de deux personnes volontaires, en mission de service civique au sein du siège fédéral. Thomas DUBREUIL, arrivé le lundi 3 juillet 2017, contribuera au développement du cyclisme féminin au sein de la Direction technique nationale jusqu'au 2 juillet 2018. Rodolphe CHANET, arrivé le lundi 10 juillet 2017 pour une durée d'un an, contribuera au développement de la pratique du cyclisme, notamment à travers les sites VTT labellisés et l'école française de cyclisme.

## **19. Relations entre la FFC et la société « Univers Paie »**

Claire GUILLEMAIN fait part de ses échanges avec le responsable de la société « Univers Paie », prestataire de services de la FFC pour le traitement des salaires. Elle mentionne les modifications à intervenir pour les bulletins de salaires des cadres techniques. Elle invite ensuite la Directrice administrative et financière à apporter des éléments complémentaires sur ce point, en application du décret n° 2017-172. Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS fait état d'erreurs de paramétrage constatées. Elle annonce qu'un rendez-vous téléphonique est programmé avec le prestataire au cours de la semaine 30, dans le but de remédier aux dysfonctionnements constatés.

## **20. Opération « A la découverte des sports cyclistes »**

Ludovic SYLVESTRE informe les membres que 509 clubs, à ce jour, ont manifesté leur désir de participer à l'opération programmée en septembre 2017. Il fait part de son souhait d'obtenir l'adhésion de 700 clubs.

## **IV. INTERVENTIONS DU MEDECIN FEDERAL NATIONAL ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL**

### **1. Médecin fédéral national**

Armand MEGRET annonce qu'il doit de nouveau procéder à quelques modifications dans le contenu du règlement médical fédéral, dans sa partie intitulée « additifs au règlement médical ».

Il aborde ensuite les problèmes générés par l'application des dispositions réglementaires nouvelles, dans le cadre du certificat médical d'absence de contre-indication. Il fait part de plusieurs interrogations émanant du corps arbitral au sein des différentes fédérations sportives.

Armand MEGRET évoque ensuite l'avenir de la médecine fédérale. Il confirme qu'il est disposé à effectuer un tuilage avec son successeur mais qu'il lui importe de trouver des personnes idoines en charge respectivement de 3 axes essentiels : la surveillance médicale réglementaire imposée par la loi, la médecine des équipes de France, le « sport santé ».

Entre autres points, le médecin fédéral insiste sur la nécessité de rédiger un document technique du médecin intervenant sur les organisations sportives. Eric JACOTE, Ludovic SYLVESTRE et Christophe LAVERGNE apportent des éléments complémentaires à ce sujet.

Enfin, Armand MEGRET annonce que le colloque médical annuel sera organisé cette année sur deux jours, en octobre à Perros-Guirec et que le thème principal en sera le cyclisme féminin.

Ludovic SYLVESTRE interroge ensuite le médecin fédéral national au sujet d'une note explicative qu'il devait réaliser à l'usage des membres du corps arbitral pour répondre à leurs interrogations au sujet du certificat d'absence de contre-indication à la pratique sportive et des nouvelles dispositions réglementaires en découlant.

### **2. Directeur technique national**

Christophe MANIN annonce que son intervention est articulée en quatre points.

#### **2.1. Activités depuis la nomination**

Le nouveau Directeur technique national précise qu'il a été nommé le 22 juin 2017 et qu'il a débuté sa mission dès le lendemain, en se rendant sur le terrain lors des championnats de France sur route organisés à Saint-Omer et en assistant à plusieurs réunions avec les représentants de la LNC et ceux de l'association des structures de divisions nationales. Il met en avant la réunion organisée avec les managers des groupes sportifs professionnels au cours de laquelle ceux-ci ont témoigné de leur complète adhésion au projet présenté par Cyrille GUIMARD, relatif à ses fonctions de sélectionneur de l'équipe de France sur route professionnelle. Christophe MANIN rend ensuite compte de sa présence lors des championnats de France et d'Europe de BMX à Bordeaux, des championnats de France de VTT à Ploëuc sur Lié et des réunions de travail, organisées avec les entraîneurs nationaux de ces disciplines dans le cadre de ces événements. Il fait également part des contacts établis avec une délégation japonaise dans le but d'établir des camps de base au Japon, dans le cadre de la préparation des équipes de France pour les Jeux Olympiques d'été de 2020, programmés à Tokyo. A ce sujet, il précise qu'une équipe composée de quatre membres de la Direction technique nationale effectuera des repérages sur les territoires des deux provinces ayant manifesté leur intérêt, au cours du mois d'août 2017.

Enfin, il déclare avoir réalisé 22 entretiens individuels avec les cadres techniques en place, dans le but de bien connaître les équipes, de créer des liens, d'évaluer les compétences et

motivations de ceux-ci dans l'éventualité de recomposer, si nécessaire, la configuration des équipes, de recruter ou de remanier celles en place.

## **2.2. Organisation future**

Le Directeur technique national fait part de son intention de désigner quatre chefs de filières, qui seront en charge respectivement des disciplines route, piste, VTT, BMX et cyclisme urbain. Chacun à son niveau sera responsable de la stratégie olympique et de haut niveau, de leur organisation interne et de leur budget. Il annonce que, dans un premier temps, il va se charger de coordonner les chefs de filières, avec pour objectif de formaliser le plan de performances fédéral avant le 15 octobre 2017. Il précise qu'il va former un groupe de travail avec les responsables de filières afin de débiter le travail de réflexion sur la finalisation du plan de performances fédéral, dès le mois de septembre et qu'il sera accompagné dans cette opération par la MOP (Mission d'optimisation de la performance), dans le but de présenter le PPF avant la date limite fixée. Christophe MANIN annonce qu'il informera régulièrement les membres sur l'évolution de ce dossier au cours des prochaines séances du Bureau exécutif. Il énumère ensuite les éléments qui constitueront le socle de ce PPF, en plaçant en objectifs prioritaires les Jeux Olympiques d'été de 2020 et 2024, la détection, la formation, la montée en puissance de la relève. Il annonce qu'il a identifié les atouts et les quelques faiblesses qui lui permettront de définir les principaux axes de travail. Puis il rappelle que la FFC se situe parmi les cinq fédérations sportives qui ont régulièrement rapporté des médailles olympiques à la France. Il fait également part de sa volonté de confier l'animation du plan de performances fédéral à un Directeur de la performance, une fois que ce PPF sera défini.

Christophe MANIN annonce qu'il a choisi son adjoint et que Cédric CHAUMOND sera officiellement nommé Directeur technique national adjoint le 1<sup>er</sup> août 2017, pour une prise de fonctions effective le 21 août 2017. Il fait également part de l'arrivée, le 1<sup>er</sup> septembre 2017, d'Yves PARET, en qualité de Directeur de l'institut de formation.

Le Directeur technique national informe aussi les membres que le versement du solde de la subvention déterminée dans le cadre de la convention d'objectifs au titre de l'année 2017 sera effectué très prochainement. Il précise que dans le cadre du projet « héritage olympique 2024 », le dossier présenté par la FFC a été déclaré éligible à hauteur de 70% du montant demandé. La FFC percevra donc très prochainement 181 K€ supplémentaires.

## **2.3. Résultats et prochaines échéances des équipes de France**

Christophe MANIN présente les résultats obtenus récemment par les sélections nationales lors des principales compétitions internationales et les prochaines échéances.

### **2.3.1. Championnats d'Europe de BMX à Bordeaux**

Quatre pilotes masculins et deux pilotes féminins ont atteint la phase finale. Il considère que les résultats obtenus dans une compétition de très haut niveau sont encourageants dans le cadre de la préparation des prochains championnats du monde 2017 programmés aux USA.

### **2.3.2. Championnats d'Europe sur piste espoirs et juniors à Anadia (Portugal)**

Le Directeur technique national commente les premières performances réalisées dans cette compétition et notamment la médaille d'argent obtenue en vitesse par équipes juniors.

### **2.3.3. Championnats d'Europe sur route au Danemark**

Christophe MANIN annonce que ces championnats seront organisés au Danemark au début du mois d'août et que l'équipe de France professionnelle, pour laquelle une pré-sélection a déjà été établie, sera composée de jeunes éléments prometteurs et articulée autour de Bryan COQUARD. Il précise que la sélection définitive sera annoncée le lundi 24 juillet 2017.

## **2.4. Etat des lieux et conclusion**

Le Directeur technique national fait part de son ressenti et de sa vision d'une organisation future de la Direction technique nationale. Il déclare que cet état des lieux revêt un caractère provisoire et qu'il présentera un document plus abouti ultérieurement. Christophe MANIN termine son intervention par l'annonce de l'organisation d'un séminaire des cadres techniques programmé au début du mois d'octobre 2017. Il précise enfin qu'il s'est porté volontaire auprès du ministère de tutelle pour suivre prochainement une formation spécifique en finances, management et gestion des priorités.

## **2.5. Interventions du Président et des membres**

Le Président remercie le Directeur technique national pour la présentation de ses premiers jours relativement intenses au sein de la FFC et pour son implication. Ludovic SYLVESTRE intervient pour obtenir des précisions sur la prise en compte du développement du cyclisme féminin. Christophe MANIN répond qu'il est favorable à ce que les spécificités du cyclisme féminin soient prises en compte au sein de chaque filière ou discipline. Gilles DA COSTA souligne l'intérêt que le Directeur technique national porte vis-à-vis des questions financières. Il fait aussi part de son souhait de parvenir à un système de contrôle budgétaire qui réponde aux exigences du ministère de tutelle et aussi à sa forte volonté de parvenir à un contrôle beaucoup plus fiable du suivi de l'ensemble des dépenses fédérales. A ce sujet, Michel CALLOT annonce aux membres que, en concertation avec le Trésorier Général, il a effectué une démarche volontaire auprès de la Directrice des sports du ministère de tutelle pour que la FFC soit une des premières fédérations sportives concernées par les « audits flashes » envisagés par les services du ministère.

## **3. Cyclisme professionnel**

En l'absence excusée de Marc MADIOT, Président de la LNC, Michel CALLOT souligne les excellentes performances réalisées par les jeunes coureurs français sur les routes du Tour de France.

## **V. APPEL D'OFFRE ASSURANCES**

Le Président rappelle l'organisation d'une consultation par voie électronique pour délibérer sur le meilleur choix possible, décidée à l'unanimité lors de la précédente séance tenue le 15 juin 2017. Il annonce que cette délibération par voie électronique a eu pour résultat de retenir l'offre présentée conjointement par la compagnie « AXA » et le cabinet de courtage « GRAS et SAVOYE ». Il exprime sa satisfaction d'avoir pu négocier et obtenu pour la période 2018-2021, des conditions financières à la baisse pour des garanties inchangées par rapport au précédent contrat. Il prend également soin de mentionner de nouvelles obligations à prendre en compte pour apporter des garanties complémentaires relatives aux dispositions obligatoires à remplir vis-à-vis des athlètes de haut niveau. Il précise que celles-ci risquent d'obérer le gain obtenu lors de la phase de négociations. Enfin, Michel CALLOT se réjouit de l'amélioration significative de la clause de stabilité du contrat qui préserve la FFC de désagréments, en l'absence d'une détérioration conséquente de son taux de sinistralité.

## **VI. RAPPROCHEMENT BUDGETAIRE AU 31 MAI 2017**

Le Trésorier Général mentionne « certaines zones d'incertitudes » sur le document mis à disposition des membres. Il invite ensuite la Directrice administrative et financière à présenter ce rapprochement d'une manière détaillée. Celle-ci fait part de son étonnement par rapport aux lacunes constatées depuis la prise de fonctions. Ses remarques portent essentiellement sur un manque de management financier et social et de communication entre les différents services du siège fédéral, des lourdeurs et redondances administratives, un règlement financier en inadéquation avec les outils mis à disposition, absence de procédures écrites et de management. Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS affirme également qu'elle a perçu une grande motivation, une forte implication professionnelle et une réelle volonté de bien faire au sein des différentes équipes du siège fédéral et que les nombreux dysfonctionnements et lacunes qu'elle a pu constater relèvent donc d'utilisation d'outils inadaptés, d'une mauvaise organisation et coordination générale et non de quelconques insuffisances quantitatives ou qualitatives en matière de services rendus. Face à ce constat, elle affirme ne pas être en mesure de présenter une analyse fiable de ce rapprochement budgétaire arrêté à la date du 31 mai 2017. Elle affirme également ne pas manquer d'optimisme par rapport à l'avenir proche et à sa volonté de faire évoluer favorablement

l'organisation du service et des missions dont elle a la charge, de même que les relations humaines avec les autres services du siège fédéral.

Le Président souligne également l'importance de parvenir à instaurer une collaboration et une communication efficaces entre les différents services du siège fédéral. Il considère que les mesures nécessaires à la fluidification de la circulation des informations financières devraient être de nature à favoriser l'amélioration des relations humaines.

Gilles DA COSTA manifeste sa volonté d'objectivité et également celle de ne pas dramatiser outre mesure. Il affirme : « *On se rend compte qu'il s'agit de carences techniques. Dans la mesure où les compétences techniques et humaines seront remises à niveau, les carences seront levées. Une fois que les procédures techniques seront écrites et que les différents outils seront convenablement paramétrés, nous devrions enregistrer des améliorations très sensibles car nous ne sommes pas face à des problèmes de gouvernance générale. Nous venons de vivre trois mois sans Directeur financier et cette situation ne nous permet pas de disposer d'une lisibilité suffisante.* »

## **VII. TARIFICATION FEDERALE 2018**

En préambule, le Trésorier Général fait part de son insatisfaction de n'avoir pu œuvrer dans de bonnes conditions pour préparer la tarification applicable pour l'année 2018, compte tenu des lacunes importantes affectant le système comptable et la documentation du budget 2017. Il explique qu'en fonction de cette absence de repères budgétaires suffisants et d'une vision pluriannuelle, l'orientation globale choisie par le Président vise un maintien de la tarification en cours, en ajustant toutefois le poste des licences afin de tenir compte de la baisse du nombre de licenciés enregistrée en 2017. Il souhaite communiquer quelques chiffres clés au sujet des produits attendus par l'application de la tarification proposée :

- licences : 6.300.000 €,
- droits d'engagements : 850.000 €,
- droits d'organisation des épreuves fédérales : 450.000 €,
- assurances : 3.600.000 €.

### **1. Les licences**

Gilles DA COSTA explique que la recette attendue doit représenter 6.300.000 €. En cas de maintien du tarif appliqué en 2017, la baisse du nombre de licences délivrées en 2017 engendrerait logiquement une baisse de 1,34% du produit attendu, soit 85.000 € dans l'hypothèse du maintien du coût actuel des licences. C'est la raison pour laquelle il propose une variation différenciée impliquant une hausse de 2 € sur les licences « compétitions », une hausse de 1 € sur les licences « loisir compétitif » et un maintien du tarif actuel pour les licences « jeunes », « dirigeants » et « arbitres ». Il affirme qu'une telle évolution compenserait à hauteur de 60.000 € la baisse enregistrable sur la base d'un nombre de licences délivrées en 2017. Il précise que cette hausse serait appliquée uniquement sur la part FFC, avec un maintien de la quote-part assurance.

Après une intervention de Jean-Michel RICHEFORT et l'explication fournie par le Trésorier Général, Michel CALLOT confirme la volonté de ne pas augmenter le prix de la licence d'entrée (« pass' loisir »), qu'il estime déjà trop élevé. Le Président rappelle aussi sa volonté, exprimée dans le projet fédéral, de refondre plus largement la répartition des licences proposées par la FFC, assortie d'une tarification différente pour 2019. Après quoi, il propose aux membres de délibérer sur les tarifs présentés pour les licences. Par un vote à mains levées, la tarification proposée pour les licences est adoptée à l'unanimité.

### **2. Affiliations et cotisations**

Le Trésorier Général annonce que cette partie ne fait pas l'objet de modifications et qu'elle comporte l'ajout d'une rubrique « labellisation des teams cyclo-cross ». Sylvain DUPLOYER estime que les tarifs proposés pour les structures de divisions nationales BMX sont trop élevés. Après quoi, le Président propose aux membres de délibérer sur les tarifs présentés



pour les affiliations et cotisations. Par un vote à mains levées, la tarification proposée pour les affiliations et cotisations est adoptée à l'unanimité.

### **3. Droits d'engagements**

Le Trésorier Général explique que la commission des finances propose de reconduire la tarification appliquée en 2017 en opérant toutefois un changement pour les épreuves de VTT et de BMX du calendrier fédéral et international, qui feront l'objet d'une convention dont les termes seront examinés lors d'une prochaine séance du Bureau exécutif. Après une intervention d'Eric JACOTE et une réponse apportée par le Président, celui-ci propose aux membres de délibérer sur les tarifs présentés pour les droits d'engagements. Par un vote à mains levées, la tarification proposée pour les droits d'engagements est adoptée à l'unanimité.

### **4. Droits de mutations**

Le Trésorier Général explique que la commission des finances propose de reconduire la tarification appliquée en 2017. Le Président propose aux membres de délibérer sur les tarifs présentés pour les droits de mutation. Par un vote à mains levées, la tarification proposée pour les droits de mutation est adoptée à l'unanimité.

### **5. Droits d'organisation**

Le Trésorier Général présente les propositions de la commission des finances. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

### **6. Frais d'hébergement et de repas**

Le Trésorier Général présente les propositions de la commission des finances. Les plafonds de remboursement maximum autorisé, sur présentation des justificatifs joints aux notes de frais sont limités à :

- 100 € par nuitée pour les déplacements en Ile de France,
- 80 € par nuitée dans les autres régions de France,
- 24 € par repas (hors représentation fédérale et à titre exceptionnel).

Après les interventions d'Eric JACOTE, Marie-Françoise POTEREAU, Ludovic SYLVESTRE, Sylvain DUPLOYER, Michel CALLOT et Gilles DA COSTA, ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

### **7. Répartition du montant global des assurances**

Le Trésorier Général présente les propositions de la commission des finances. Il explique que celle-ci a proposé de maintenir les répartitions antérieurement adoptées pour l'année 2017. Il rappelle que la part à imputer à la LNC s'élève à 600.000 €, celle à imputer aux comités régionaux à 650.000 €. Il précise que la part « assurance » du produit des licences représente entre 50 et 60% du montant global. Il rappelle aussi l'obligation de faire face au coût supplémentaire de la couverture complémentaire imposée pour les athlètes figurant sur la liste du haut niveau. Il précise que le coût de cette dépense nouvelle sera réparti sur l'ensemble des licenciés et des organisations. Il explique aussi que la commission a souhaité poursuivre sa réflexion sur la fixation de la part à attribuer à chaque comité régional et que ces nouveaux arbitrages seront proposés à l'examen du Bureau exécutif lors de sa séance programmée le mercredi 6 septembre 2017.

Après les interventions de Ludovic SYLVESTRE, Michel CALLOT et Christophe LAVERGNE, ces orientations sont adoptées à l'unanimité. Voir en annexe 1, les éléments de la tarification adoptée pour 2018.

## **VIII. BUDGET PREVISIONNEL DES COMMISSIONS**

Le Trésorier Général rappelle que le budget prévisionnel initial global alloué aux différentes commissions pour l'exercice 2016-2017 s'élevait à 60.000 € et qu'après les différents

ajustements souhaités, il est désormais de 68.200 €. Le Président remercie Gilles DA COSTA pour le travail effectué dans la recherche des économies à réaliser. Après quoi, il propose de réévaluer le budget global des commissions à 68.200 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **IX. REGLEMENT DES MUTATIONS 2018**

Le Président présente les modifications apportées par rapport à la précédente version de ce document. Le texte présenté est adopté à l'unanimité. Voir en annexe 2 la réglementation des mutations au titre de l'année 2018.

## **X. REVUE DE PROJETS**

### **1. Projet « My coach »**

Michel CALLOT annonce qu'il a eu un rendez-vous important récemment et qu'il communiquera des informations complémentaires sur ce dossier lors de la prochaine réunion du Bureau exécutif, programmée le mercredi 6 septembre 2017.

### **2. Opération « Donnons des elles au vélo »**

Le Président invite Marie-Françoise POTEREAU à communiquer des informations sur l'opération programmée à Paris, sur les Champs Elysées, en prélude de l'arrivée de la dernière étape du Tour de France 2017. Celle-ci est co-organisée par le comité d'organisation « Paris 2024 », la Fondation d'entreprise de « La Française des Jeux » et la FFC. L'objectif est d'accueillir 2024 femmes dans le cadre de cette manifestation.

### **3. Dossier « Paris 2024 »**

Michel CALLOT communique des informations sur le dossier de candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques d'été de 2024. Puis, il annonce que suite à la tenue de la dernière réunion du Conseil d'administration du CNOSF (Comité Olympique et Sportif Français), il a été décidé qu'il fera partie de la délégation officielle française présente à la 131<sup>e</sup> session du Congrès du CIO (Comité International Olympique), organisée à Lima (Pérou) du 13 au 16 septembre 2017. Le Président informe également les membres qu'une manifestation importante sera organisée en soirée au vélodrome du Centre national du cyclisme à Saint-Quentin-en-Yvelines le 13 septembre 2017. Il invite les membres qui le peuvent à y participer en nombre.

## **XI. STATUT DES ARBITRES DE HAUT NIVEAU**

Le Président invite Ludovic SYLVESTRE à soumettre le projet relatif à une demande formulée par Alain KOSZYCZARZ, arbitre « international UCI » du comité régional d'Aquitaine. Après avoir pris connaissance des éléments exposés, le Président propose de prendre les décisions suivantes :

- officialiser le statut d'arbitre de haut niveau international au sein de la Fédération Française de Cyclisme ;
- signifier l'accord de la Fédération Française de Cyclisme pour la réalisation d'une convention tripartite d'adaptation à l'emploi à établir entre Alain KOSZYCZARZ, le Conseil départemental de la Vienne et la Direction régionale jeunesse, sports et cohésion sociale de la Région Nouvelle Aquitaine.

A l'unanimité de ses membres, le Bureau exécutif adopte ces propositions.

## **XII. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS**

### **1. Commission sécurité**

Michel CALLOT fait part d'une demande émise par Nicolas ROUGEON, Président de cette commission. Il est demandé de remplacer David BAUWENS par Alain PETIT. Cette proposition de changement de composition est adoptée à l'unanimité.

### **2. Commission du polo-vélo**

Michel CALLOT fait part d'une demande émise par Alex LESCA, Président de cette commission. Il est demandé de remplacer Monsieur FESNIERES par Olivier TRUC. Cette proposition de changement de composition est adoptée à l'unanimité.

### **3. Commission route**

Ludovic SYLVESTRE présente les propositions de la commission.

#### **3.1. Championnats de France de l'avenir 2018**

Le Président de la commission route annonce que le départ du Tour de France 2018 aura lieu une semaine plus tard par rapport à la date initialement prévue. Il sera organisé du 7 au 29 juillet 2018. Il explique les modifications engendrées au niveau du calendrier international et propose un changement de dates pour l'organisation des championnats de France de l'avenir 2018, initialement programmés pour une organisation du 26 au 29 juillet 2018. La commission propose que ces championnats de France de l'avenir 2018 soient organisés du 23 au 26 août 2018. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **3.2. Manche piste de la Coupe de France 2018 des structures de divisions nationales 1 et 2**

La commission propose que la manche piste ne soit plus prise en compte, à partir de 2018, dans l'établissement du classement des structures de divisions nationales 1 et 2. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **3.3. Frais de déplacement pour les épreuves de Coupe de France des structures de division nationale 1 en 2018**

La commission propose que la totalité des frais de déplacement accordés aux structures de division nationale 1, soit ainsi fixée à partir de 2018 : 8.000 € pour les épreuves d'une journée et 4.000 € pour les épreuves par étapes. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **3.4. Code « UCI ID »**

Ludovic SYLVESTRE rappelle que toutes les licences délivrées au titre de l'année 2018 comporteront un code « UCI ID ».

### **4. Commission du corps arbitral**

Au nom de Jacky TARENNE, Ludovic SYLVESTRE présente les propositions de la commission

#### **4.1. Mise en place d'un délégué « agent contrôle dopage »**

La commission propose la mise en place d'un délégué « agent contrôle dopage », qui aurait deux missions essentielles : désigner les « agents contrôle dopage » pour les épreuves fédérales et assurer la formation de ces agents. Elle propose que Claude DESCHASEAUX soit en charge de ces missions. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **4.2. Statut de jeune arbitre**

La commission propose la création d'un groupe de réflexion pour faire évoluer l'accès « jeune arbitre », afin d'établir un référentiel de connaissances et de mises en situations. A ce sujet, Marie-Françoise POTEREAU invite la commission du corps arbitral à travailler également ce sujet sur le thème de la mixité. Après quoi, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4.3. Définition de la limite d'âge maximale**

Face au constat de la diminution du nombre de commissaires « UCI », la commission propose de porter à 75 ans révolus, la limite d'âge maximale pour la désignation sur les épreuves du calendrier route français. Ces désignations auraient un caractère exceptionnel,

en fonction des besoins pour couvrir l'ensemble du calendrier. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 4.4. Plan quadriennal d'actions

La commission propose le plan quadriennal d'actions suivant :

<b>PLAN QUADRIENNAL 2017-2020</b>			
Années	Cyclisme Traditionnel	Vélo Tout Terrain	BMX
<b>2017</b>	<p><b>Octobre :</b> Mise en place du groupe de travail sur la mise à jour de la réglementation</p> <p><b>Novembre :</b> Réunion des Présidents de CRCA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des projets</li> <li>- Etats des lieux des régions</li> </ul>		<p><b>18 Novembre :</b> Colloque National des arbitres UCI, Fédéraux et CNE</p> <p><b>25 &amp; 26 Novembre :</b> Stage de formation de Présidents de jury (Zone Nord)</p> <p><b>3 &amp; 4 Décembre :</b> Stage de formation de Présidents de jury (Zone Sud).</p>
<b>2018</b>	<p><b>1<sup>er</sup> Trimestre :</b> Journée de perfectionnement Piste.</p> <p><b>4<sup>ème</sup> Trimestre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion des Présidents de CRCA</li> <li>- Réunion de perfectionnement arbitres moto.</li> </ul>	<p><b>4<sup>ème</sup> Trimestre :</b> Mise en place d'une formation et d'un examen arbitres nationaux</p>	<p><b>1<sup>er</sup> trimestre :</b> Formation CNE BMX (4 jours CNE + 1 Journée formation pour le format compétitions nationales.</p> <p><b>1<sup>er</sup> trimestre :</b> Formation de starters (janvier)</p> <p><b>Janvier 2018 :</b> Regroupement des Présidents de jury Compétitions Nationales.</p> <p><b>Début 2018 :</b> Formation d'Arbitres Nationaux</p> <p><b>Début 2018 :</b> Colloque National des arbitres UCI, Fédéraux et CNE</p> <p><b>A définir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation de secrétaire d'épreuves</li> <li>- Formation Photo Finish</li> </ul>
	<b>4<sup>ème</sup> Trimestre : formation d'agent contrôle dopage (toutes disciplines)</b>		
<b>2019</b>	<p><b>1<sup>er</sup> Trimestre :</b> Journée de perfectionnement Piste.</p> <p><b>4<sup>ème</sup> Trimestre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion des Présidents de CRCA</li> </ul> <p><b>4<sup>ème</sup> Trimestre :</b> mise en place d'un examen de chronométreur fédéral</p>	<p><b>4<sup>ème</sup> Trimestre :</b> Mise en place d'un examen CNE VTT</p>	<p><b>Début 2018 :</b> Formation d'Arbitres Nationaux</p> <p><b>Début 2018 :</b> Colloque National des arbitres UCI, Fédéraux et CNE</p>
<b>2020</b>	<p><b>4<sup>ème</sup> Trimestre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion des Présidents de CRCA</li> <li>- Réunion de perfectionnement arbitres moto.</li> </ul> <p><b>4<sup>ème</sup> Trimestre :</b> mise en place d'une formation et d'un examen CNE route – piste – cyclo-cross</p>		<p><b>Début 2020 :</b> Formation d'Arbitres Nationaux</p> <p><b>Début 2020 :</b> Colloque National des arbitres UCI, Fédéraux et CNE</p>

Sylvain DUPLOYER attire l'attention de ses collègues sur l'impérative nécessité d'organiser une formation de « starters BMX » dès 2017. Après prise en compte de cette remarque, le plan quadriennal proposé est adopté.

## 5. Commission du VTT

Eric JACOTE présente les propositions de la commission.

### 5.1. Nouvelle discipline

Le Président de la commission fait part d'une demande présentée par Philippe LIMOUSIN, relative à une proposition de création d'un championnat de France de VTT Beach race. Eric JACOTE se déclare plutôt favorable à une opération expérimentale d'une compétition portant le titre de Trophée ou Challenge de France, du fait que la pratique de cette discipline ne peut être envisagée dans tous les territoires de France. Après avoir entendu les arguments exposés par Eric JACOTE, le Président propose que le Bureau exécutif suive ses recommandations. Le Bureau exécutif se prononce unanimement sur le principe d'une opération expérimentale d'une compétition portant le titre de Trophée ou Challenge de France. Dans cette hypothèse, il est également acté que la contribution de Philippe LIMOUSIN à l'écriture du règlement de cette compétition serait très appréciée.

## 6. Commission jeunesse

Marie-Françoise POTEREAU présente les propositions de la commission.

### 6.1. Labellisations des écoles françaises de cyclisme

#### 6.1.1. Propositions pour l'obtention du label « Ecole de vélo »

NOMS DES CLUBS	COMITES REGIONAUX
Stade Bordelais ASPTT BMX	AQUITAINE
FC Oloron Cyclisme	AQUITAINE
Stade Montois Cyclisme	AQUITAINE
Cyclo Club Périgieux Dordogne	AQUITAINE
Lempdes BMX Auvergne	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
MLD VTT	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Cyclisme Seyssinet Seyssins	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
BMX Vallée Gier	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Montmélian Savoie BMX	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Team Cycliste Châtel-Guyon	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ASPTT Clermont-Ferrand	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
EC Clermont-Ferrand	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Avenir Cycliste de Cusset	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Roue d'Or Moulins Yzeure Avermes	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Lyon Sprint Evolution	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Vélo Club de Corbas	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Pommiers VTT	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
VTT Léman	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
VC Vaulx-en-Velin	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Union Cycliste Le Puy en Velay	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
BMX Chabeuil	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Vélo Club Roannais	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
EC Saint-Étienne Loire	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
UC Aubenas	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
BMX Cournon	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Beynost BMX La Cotière	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Vélo Club Ambérieu	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Union Cycliste Tain Tournon	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Vélo Club d'Ambert	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
PAC Avallon	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Union Cycliste Morez	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Beaume-les-dames BMX	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
BMX Besançon	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Creusot cyclisme	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
VTT Loisirs chalonnais	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
ESO Colombine	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Mesvrin VTT	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Passe-partout VTT Macon	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
VC Morteau-Montbenoit	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Club Cycliste Varennes Vauzelles	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Roue d'Or Noidans	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
BMX Quevert Pays de Rance	BRETAGNE
BMX Tregueux Côtes-d'Armor	BRETAGNE
Cyclo Club Plancoëtin	BRETAGNE
Entente Cycliste Plouha Lanvollon	BRETAGNE
Espoir Cycliste du Pays de Guichen	BRETAGNE
Olympique Cycliste Locminé	BRETAGNE
Saint-Brieuc BMX Côtes-d'Armor	BRETAGNE
Union Cycliste Alréenne	BRETAGNE
VC Laillé Vallons de Vilaine	BRETAGNE
Vélo Sport Quimpérois	BRETAGNE
Vélo Sport Tréguésien	BRETAGNE
Véloce Club Châteaulinois	BRETAGNE
Véloce Club Pontivyen	BRETAGNE
Véloce Vannetais Cyclisme	BRETAGNE
VTT Côtes-d'Armor	BRETAGNE
Hennebont Cyclisme	BRETAGNE
Team VTT Plouisy	BRETAGNE
Bi-Club Chapellois	CENTRE - VAL DE LOIRE
BMX Club Nogent le Roi	CENTRE - VAL DE LOIRE
BMX Joué-lès-Tours	CENTRE - VAL DE LOIRE
Vélo Sports Caciën	CENTRE - VAL DE LOIRE
VC du Beaunois	CENTRE - VAL DE LOIRE
Association Cycliste du Bas Berry	CENTRE - VAL DE LOIRE
Roue Libre Bénédictine	CENTRE - VAL DE LOIRE
Union Bourges Cher de Cyclisme	CENTRE - VAL DE LOIRE
AMSL VTT Levens	CÔTE D'AZUR
Cercle Sportif Artistique Roannais	GRAND-EST
Union Cycliste Barisienne	GRAND-EST
La Vôge VTT	GRAND-EST
Cycle Golbéen	GRAND-EST
Road team Val de Moder	GRAND-EST
VTT Fun Club	GRAND-EST
VC Saintannais	GAUDELLOUPE
USR Vélo	GAUDELLOUPE
Amicale Cyclisme et de la verdure de Petit Bourg	GAUDELLOUPE
Entente Cycliste de l'Ouest	GAUDELLOUPE
Espoir du Sud	GAUDELLOUPE
Team Extrême Karukéa	GAUDELLOUPE
AOS Courmelles	HAUTS-DE-FRANCE
Etoile Cycliste de Château-Thierry	HAUTS-DE-FRANCE
VTT Saint Amand les Eaux	HAUTS-DE-FRANCE
US Domont Cycliste	ÎLE DE France
CSM Clamart 92	ÎLE DE France
Entente Cycliste Vernouillet Verneuil Triel	ÎLE DE France
Off-road Cycliste d'Epône	ÎLE DE France
Jeunesse Sportive de la Ferté-Gaucher Cyclisme	ÎLE DE France
Paris Cycliste Olympique	ÎLE DE France
Antony Berny Cycliste	ÎLE DE France
VC Védasien	LANGUEDOC-ROUSSILLON
VTT Club de Saint-Mathieu de Treviers	LANGUEDOC-ROUSSILLON
ATAC VTT Aragon	LANGUEDOC-ROUSSILLON
VC Lodévois	LANGUEDOC-ROUSSILLON
VC Mont Aigoual Pays Vigannais	LANGUEDOC-ROUSSILLON
Club Cycliste Le Boulou	LANGUEDOC-ROUSSILLON

Vélo Sprint Narbonnais	LANGUEDOC-ROUSSILLON
Nîmes Cyclisme	LANGUEDOC-ROUSSILLON
VC St-Chinianais	LANGUEDOC-ROUSSILLON
BMX Val du Taurion	LIMOUSIN
Union Cycliste de Condat	LIMOUSIN
Elan Cycliste Ambazac	LIMOUSIN
Union Cycliste Dorachonne	LIMOUSIN
Ambazac Sprinter Club	LIMOUSIN
Union Vélocipedique Limousine	LIMOUSIN
Gsc Blagnac Vélo Sport 31	MIDI-PYRÉNÉES
As Villemur Cycliste	MIDI-PYRÉNÉES
Albi Vélo Sport	MIDI-PYRÉNÉES
Vélo Club du Pays d'Olmes	MIDI-PYRÉNÉES
Union Vélocipédique Mazamétaine	MIDI-PYRÉNÉES
CO Carbonne Cyclisme	MIDI-PYRÉNÉES
BMX Campsas Club	MIDI-PYRÉNÉES
Cahors Cyclisme	MIDI-PYRÉNÉES
Avenir Cycliste Bagnères de Bigorre	MIDI-PYRÉNÉES
Union Cycliste de Lavedan	MIDI-PYRÉNÉES
UC Tilly Val de Seulles	NORMANDIE
Vélo Club de la Ferté Macé	NORMANDIE
Verneuil BMX	NORMANDIE
VC Pacéen	NORMANDIE
UV Rai-Aube	NORMANDIE
VC Fécamp	NORMANDIE
VC Saint-Lô Pont-Hébert	NORMANDIE
Auto Cycle Sottevillais	NORMANDIE
AST BMX Race	NORMANDIE
Club Omnisport de Bolbec Nointot BMX	NORMANDIE
Moyon Cyclo Sports	NORMANDIE
Objectif VTT Lillebonne	NORMANDIE
Evreux BMX	NORMANDIE
Etoile Cycliste Mayennaise	PAYS DE LA LOIRE
Roche Vendée Cyclisme	PAYS DE LA LOIRE
Guidon Machecoulais	PAYS DE LA LOIRE
Vélo club du grand braquet	PROVENCE
Vélo Sport Hyérois	PROVENCE
Vélo Club du Pays de Fayence	PROVENCE
Connectic cyclo-club	PROVENCE
E.C. Tarascon	PROVENCE
Marseille VTT Passion	PROVENCE
MJC Plan de Cuques	PROVENCE
VC Le Thor Gadagne	PROVENCE
Vélo Sport Ciotaden	PROVENCE
Vélo Club Aubagnais	PROVENCE
Natur'Bike Pierrevet	PROVENCE
BMX Club de Hyères	PROVENCE
VC St-Joseph	RÉUNION
Bi-Cross Club Oméga	RÉUNION
Team 974 St-Pierroise	RÉUNION
Club Cycliste St-Louisien	RÉUNION

A l'unanimité, le Bureau exécutif attribue le label « Ecole de vélo » aux 146 clubs mentionnés ci-dessus.

#### 6.1.2. Propositions pour l'obtention du label « Club compétition »

NOMS DES CLUBS	COMITES REGIONAUX
Stade Bordelais ASPTT BMX	AQUITAINE
Stade Montois Cyclisme	AQUITAINE
Cyclo Club Périgueux Dordogne	AQUITAINE

Lempdes BMX Auvergne	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Cyclisme Seyssinet Seyssins	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
BMX Vallée Gier	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Montmélian Savoie BMX	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
EC Clermont-Ferrand	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Avenir Cycliste de Cusset	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Lyon Sprint Evolution	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Pommiers VTT	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
VC Vaulx-en-Velin	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Union Cycliste Le Puy en Velay	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
BMX Chabeuil	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Vélo Club Roannais	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
EC Saint-Etienne Loire	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
UC Aubenas	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
BMX Cournon	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Beynost BMX La Cotière	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Saint-Etienne BMX	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
PAC Avallon	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Avenir Cycliste du Territoire de Belfort	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
AGSU Bertranges BMX	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
BMX Besançon	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Creusot cyclisme	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
VC Montbéliard	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
BMX Quevert Pays de Rance	BRETAGNE
BMX Tregueux Côtes-d'Armor	BRETAGNE
Entente Cycliste Plouha Lanvollon	BRETAGNE
Olympique Cycliste Locminé	BRETAGNE
Saint-Brieuc BMX Côtes-d'Armor	BRETAGNE
Véloce Vannetais Cyclisme	BRETAGNE
Bi-Club Chapellois	CENTRE - VAL DE LOIRE
BMX Joué-lès-Tours	CENTRE - VAL DE LOIRE
Association Cycliste du Bas Berry	CENTRE - VAL DE LOIRE
AMSL VTT Levens	CÔTE D'AZUR
Union Cycliste Barisienne	GRAND-EST
La Vôge VTT	GRAND-EST
VTT Fun Club	GRAND-EST
VC Saintannais	GUADELOUPE
USR Vélo	GUADELOUPE
Espoir du Sud	GUADELOUPE
Team Extrême Karukéa	GUADELOUPE
VC de Roubaix Lille Métropole	HAUTS-DE-FRANCE
Etoile Cycliste de Château-Thierry	HAUTS-DE-FRANCE
Cyclo Club Cambrésien	HAUTS-DE-FRANCE
VTT Saint Amand les Eaux	HAUTS-DE-FRANCE
CSM Clamart 92	ÎLE DE France
Off-road Cycliste d'Epône	ÎLE DE France
Paris Cycliste Olympique	ÎLE DE France
VC Védasien	LANGUEDOC-ROUSSILLON
ATAC VTT Aragon	LANGUEDOC-ROUSSILLON
VC Lodévois	LANGUEDOC-ROUSSILLON
VC Mont Aigoual Pays Vigannais	LANGUEDOC-ROUSSILLON
Club Cycliste Le Boulou	LANGUEDOC-ROUSSILLON
Nîmes Cyclisme	LANGUEDOC-ROUSSILLON
BMX Val du Taurion	LIMOUSIN
Union Vélocipédique Limousine	LIMOUSIN
Madinina Bikers	MARTINIQUE
Gsc Blagnac Vélo Sport 31	MIDI-PYRÉNÉES
As Villemur Cycliste	MIDI-PYRÉNÉES



Albi Vélo Sport	MIDI-PYRÉNÉES
Union Vélocipédique Mazamétaine	MIDI-PYRÉNÉES
BMX Campsas Club	MIDI-PYRÉNÉES
Cahors Cyclisme	MIDI-PYRÉNÉES
UC Tilly Val de Seullès	NORMANDIE
Verneuil BMX	NORMANDIE
VC Saint-Lô Pont-Hébert	NORMANDIE
AST BMX Race	NORMANDIE
Club Omnisport de Bolbec Nointot BMX	NORMANDIE
Objectif VTT Lillebonne	NORMANDIE
Evreux BMX	NORMANDIE
Roche Vendée Cyclisme	PAYS DE LA LOIRE
Vélo Sport Hyérois	PROVENCE
E.C. Tarascon	PROVENCE
Marseille VTT Passion	PROVENCE
VC Le Thor Gadagne	PROVENCE
Vélo Sport Ciotaden	PROVENCE
BMX Club de Hyères	PROVENCE
Bi-Cross Club Oméga	RÉUNION
Team 974 St-Pierroise	RÉUNION
Club Cycliste St-Louisien	RÉUNION

A l'unanimité, le Bureau exécutif attribue le label « Club compétition » aux 82 clubs mentionnés ci-dessus.

#### 6.1.3. Propositions pour l'obtention du label « Baby vélo »

NOMS DES CLUBS	COMITES REGIONAUX
Stade Bordelais ASPTT BMX	AQUITAINE
Cyclo Club Périgueux Dordogne	AQUITAINE
Lempdes BMX Auvergne	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
BMX Vallée Gier	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Montmélian Savoie BMX	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
BMX Chabeuil	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Vélo Club Roannais	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
BMX Cournon	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Beynost BMX La Cotière	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Saint-Etienne BMX	AUVERGNE RHÔNE-ALPES
PAC Avallon	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
AGSU Bertranges BMX	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
BMX Besançon	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Creusot cyclisme	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
BMX Quevert Pays de Rance	BRETAGNE
BMX Tregueux Côtes-d'Armor	BRETAGNE
Vélo Sport Trégueusien	BRETAGNE
VTT Côtes-d'Armor	BRETAGNE
Bi-Club Chapellois	CENTRE - VAL DE LOIRE
BMX Club Nogent le Roi	CENTRE - VAL DE LOIRE
BMX Joué-lès-Tours	CENTRE - VAL DE LOIRE
Roue Libre Bénédicte	CENTRE - VAL DE LOIRE
Cercle Sportif Artistique Roannais	GRAND-EST
Cycle Golbéen	GRAND-EST
VTT Fun Club	GRAND-EST
Espoir du Sud	GAUDELLOUPE
ATAC VTT Aragon	LANGUEDOC-ROUSSILLON
Club Cycliste Le Boulou	LANGUEDOC-ROUSSILLON
Vélo Sprint Narbonnais	LANGUEDOC-ROUSSILLON
BMX Val du Taurion	LIMOUSIN
Elan Cycliste Ambazac	LIMOUSIN
Union Vélocipédique Limousine	LIMOUSIN

Gsc Blagnac Vélo Sport 31	MIDI-PYRÉNÉES
As Villemur Cycliste	MIDI-PYRÉNÉES
Union Vélocipédique Mazamétaine	MIDI-PYRÉNÉES
Cahors Cyclisme	MIDI-PYRÉNÉES
Club Omnisport de Bolbec Nointot BMX	NORMANDIE
Evreux BMX	NORMANDIE
Roche Vendée Cyclisme	PAYS DE LA LOIRE
E.C. Tarascon	PROVENCE
BMX Club de Hyères	PROVENCE
VC St-Joseph	RÉUNION
Team 974 St-Pierroise	RÉUNION
Club Cycliste Saint-Louisien	RÉUNION

A l'unanimité, le Bureau exécutif attribue le label « Baby vélo » aux 44 clubs mentionnés ci-dessus.

## **7. Commission du cyclo-cross**

Sylvain DUPLOYER présente les propositions de la commission.

### **7.1. Epreuves de la Coupe de France cadets**

Le Président de la commission annonce qu'il sera nécessaire de définir les procédures à mettre en place et notamment les modalités informatiques pour respecter les quotas adoptés par le Conseil fédéral lors de sa séance des 16 et 17 juin 2017. Il explique que les engagements seront du ressort unique des comités régionaux, y compris lorsque les concurrents seront engagés sous les couleurs d'une autre entité (comités départementaux ou clubs). Michel CALLOT demande que les informations nécessaires soient bien communiquées aux comités régionaux et répercutées aux comités départementaux et clubs.

### **7.2. Contrôle des vélos**

Suite à l'adoption de la décision de limiter à deux le nombre de vélos autorisés sur les manches de la Coupe de France « cadets », Sylvain DUPLOYER annonce que la commission va se charger de mettre en place les moyens de contrôler, sur le terrain, la bonne application de cette décision.

## **XIII. EPREUVES OFFICIELLES**

### **1. Championnats de France masters sur piste 2018**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du comité régional du Centre Val de Loire et de l'UV Descartes pour une organisation du 15 au 17 juin 2018.

### **2. Coupe de France de France cadets 2018 sur route des comités départementaux**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature de l'ESEG Douai (Hauts de France) pour une date à déterminer.

### **3. Challenge de France de BMX 2019**

Le Bureau exécutif enregistre les candidatures suivantes :

- challenge de France Nord-Ouest à Cholet (Pays de la Loire),
- challenge de France Nord-Est à Lille (Hauts de France),
- challenge de France Sud-Ouest à Saix (Occitanie).

### **4. « BMX freestyle park » 2017**

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer les organisations suivantes :

- Stride BMX Contest pour une organisation à Strasbourg (Grand-Est) les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;
- Winter Roula 3 pour une organisation à Troyes (Grand-Est) les 29 et 30 décembre 2017.

### **5. Coupe de France Fenioux sur piste 2017**

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation d'une manche de la Coupe de France Fenioux sur piste 2017 au vélodrome de Bordeaux (Nouvelle-Aquitaine) pour une organisation les 7 et 8 octobre 2017.

## **6. Championnats de France de l'avenir sur route 2018**

A l'unanimité et sous réserve de la réception du cahier des charges signé par le Président du comité d'organisation, le Bureau exécutif décide d'attribuer la réalisation des championnats de France de l'avenir sur route 2018 au site de Plougastel-Daoulas (Bretagne) pour une réalisation du 23 au 26 août 2018.

## **XIV. QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Manche piste de l'inter région cadet zone Nord**

Suite à la décision prise par le Bureau exécutif (séance du 15 juin 2017) concernant l'annulation de la manche piste de l'inter région cadet du 27 mai 2017 à Saint Quentin en Yvelines, la Fédération a reçu plusieurs courriers de comités départementaux et plusieurs appels téléphoniques soulignant l'incompréhension de la sanction par rapport à l'investissement humain, matériel et financier réalisé.

Parallèlement, le CTS responsable de cette « inter-région cadet » a envoyé un courriel à l'ensemble des acteurs pour préciser certains éléments par rapport au non-respect du règlement.

L'annulation de cette manche piste à trois conséquences :

- Non comptabilisation de la Manche piste dans le classement général de cette inter région cadet.
- Non sélection hors quotas des cadets vainqueurs des épreuves individuelles.
- Non qualification des quatre premiers comités départementaux de cette manche pour la finale de la Coupe de France piste cadet des départements, qui se disputera à Bourges en septembre 2017.

Après diverses interventions et discussions, il est décidé, à la majorité, de :

- Requalifier les quatre premiers comités départementaux arrivés en tête lors de cette journée piste pour la finale de la Coupe de France à Bourges (en ne comptabilisant pas "l'américaine").
- Maintenir le principe d'une sanction sportive afin de responsabiliser les différents acteurs en confirmant les deux premiers volets de la décision initiale.

### **2. Convention entre la FFC et la FSGT**

Le Président propose de reporter l'étude de ce document lors de la séance du Bureau exécutif programmée le mercredi 6 septembre 2017. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. Boutique fédérale**

Sylvain DUPLOYER évoque le problème des maillots mis en vente pour les concurrents devant participer aux championnats du monde de BMX. Il précise que 650 maillots ont été vendus par la boutique fédérale mais que toutes les demandes n'ont pas été satisfaites. Le Président de la commission du BMX déplore cette situation car il avait pris soin de faire connaître les besoins à couvrir bien en amont de cette échéance. Michel CALLOT demande qu'à ce sujet, un dossier complet soit mis à sa disposition pour bien appréhender les décisions à prendre.

### **4. Appel à candidature pour siéger au sein de la commission BMX de l'Union Cycliste Internationale**

Sylvain DUPLOYER explique que l'Union Cycliste Internationale a lancé un appel à candidatures auprès des pilotes afin qu'ils puissent désigner un des leurs pour siéger au sein de la commission internationale du BMX. La FFC a été informée par le coordinateur du BMX

au sein de l'Union Cycliste Internationale que Sylvain ANDRE s'était porté candidat. Il déplore que cet appel à candidatures ait été réalisé sans que les fédérations nationales ne soient informées et qu'elles puissent accorder leur assentiment.

En l'état actuel, le courrier adressé à la FFC demande à celle-ci de valider cette candidature et dans l'hypothèse contraire de justifier son opposition.

#### **5. Classement pour le championnat de France 2017 des comités régionaux**

Suite à une intervention de Sylvain DUPLOYER, le Président propose que les comités régionaux soient classés sous les appellations découlant des fusions imposées par la réforme territoriale mais que les performances prises en compte pour l'établissement des classements intègrent, à titre transitoire, celles réalisées sous les couleurs des anciens comités régionaux. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6. Médiatisation des championnats d'Europe de BMX sur le site internet fédéral**

Sylvain DUPLOYER déplore la faiblesse de l'annonce et des résultats de ces manifestations sur le site internet fédéral.

#### **7. Prestations « photo finish » pour les épreuves de BMX**

Sylvain DUPLOYER annonce que le prestataire de services actuel l'a informé de la cessation de sa collaboration au 31 décembre 2017. Il précise que face à ce constat et en l'absence d'autres prestataires éventuels, il sera nécessaire d'acquérir assez rapidement le matériel nécessaire et de former le personnel capable de l'utiliser. Il rappelle également qu'il avait tiré l'attention des membres du Bureau exécutif à ce sujet en 2015 et que le travail engagé auprès de la société « Ingecom » n'avait pas été poursuivi. Il insiste sur la nécessité d'être opérationnel en ce domaine pour le mois de février 2018. Au sujet de ce dossier, le Président propose de bien étudier toutes les hypothèses envisageables. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Après quoi, Sylvain DUPLOYER rappelle qu'avait également été envisagée la possibilité de partager les frais de développement d'un logiciel spécifique avec l'Union Européenne de Cyclisme et que cette hypothèse de mutualisation n'avait pu aboutir.

#### **8. Réunion des personnels administratifs de comités régionaux**

Ludovic SYLVESTRE interroge le Président pour savoir quand sera établi le programme de la réunion annuelle des personnels administratifs des comités régionaux prévue au siège fédéral les jeudi 7 et vendredi 8 septembre 2017. A ce sujet, Michel CALLOT rend compte de ses derniers échanges avec le Secrétaire Général et affirme que ce programme sera bouclé avant la fin du mois de juillet.

#### **9. Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme**

Le Président informe les membres qu'une note réalisée par le Directeur juridique va être adressée prochainement aux Présidents de comités régionaux. Christophe LAVERGNE fait part de sa volonté de publier cette note en bonne place sur le site internet fédéral.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 00'.**

**Prochaine réunion le mercredi 6 septembre 2017, à 13 h 00 au siège fédéral.**

Le Président

Le secrétaire de séance

**Michel CALLOT**

**Ludovic SYLVESTRE**

## **Plan d'actions**

<b>Points de l'ordre du jour</b>	<b>Personnes concernées</b>	<b>Actions et échéances</b>
<b>III. VIE FEDERALE ET INFORMATION INTERNATIONALES</b>		
<b>17. Flote fédérale des véhicules utilitaires</b>	Sylvain DUPLOYER	Finaliser le contrat de location à établir. Poursuivre l'étude sur la consommation de carburants et les frais de péages autoroutiers.
<b>VII. TARIFICATION FEDERALE 2018</b>		
<b>7. Répartition du montant global des assurances</b>	Gilles DA COSTA	Proposer de nouveaux arbitrages lors de la séance programmée le mercredi 6 septembre 2017.
<b>XV. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS</b>		
<b>4. Commission du corps arbitral</b>		
<b>4.2. Statut du jeune arbitre</b>	Jacky TARENNE + Ludovic SYLVESTRE	Créer un groupe de réflexion pour faire évoluer l'accès « jeune arbitre », afin d'établir un référentiel de connaissances et de mises en situations. Prendre en compte le thème de la mixité
<b>7. Commission du cyclo-cross</b>		
<b>7.1. Epreuves de la Coupe de France cadets</b>	Sylvain DUPLOYER + Anne LE PAGE	Définir les procédures à mettre en place et notamment les modalités informatiques pour respecter les quotas adoptés par le Conseil fédéral lors de sa séance des 16 et 17 juin 2017.

## ***Plan des annexes***

*Annexe 1 : tarification fédérale 2018 (pages 22 à 28).*

*Annexe 2 : réglementation des mutations au titre de l'année 2018 (pages 29 à 33).*

# Annexe 1 : tarification fédérale 2018

## LICENCES

Types de licences et coûts (Hommes et dames)	Total	Part comité régional	Assurance individuelle	Assurances autres	Part FFC
<b>Baby vélo</b> (enfants de 2 à 4 ans)	<b>15</b>	1,50	1,50	2,50	9,50
<b>Jeunes</b> (pré-licenciés*, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets)	<b>50</b>	11,00	2,00	10,50	26,50
<b>Compétitions :</b>					
<b>1<sup>o</sup> catégorie</b>	<b>199</b>	11,00	5,00	30,50	152,50
<b>2<sup>o</sup> catégorie</b>	<b>159</b>	11,00	5,00	30,00	113,00
<b>3<sup>o</sup> catégorie</b>	<b>119</b>	11,00	5,00	26,50	76,50
<b>Juniors**</b>	<b>86</b>	11,00	5,00	26,50	43,50
<b>Cyclisme pour tous</b>					
<b>Pass'cyclisme open (pour les 19 ans et +)</b>	<b>107</b>	11,00	5,00	26,50	64,50
<b>Pass'cyclisme (pour les 19 ans et +)</b>	<b>68</b>	11,00	3,00	18,00	36,00
<b>Pass'cyclo sportive</b>	<b>55</b>	11,00	2,00	11,00	31,00
<b>Pass'sport nature</b>	<b>55</b>	11,00	2,00	11,00	31,00
<b>Pass'sport urbain</b>	<b>55</b>	11,00	2,00	11,00	31,00
<b>Pass'loisir</b>	<b>45</b>	11,00	1,40	9,60	23,00
<b>Encadrement</b> (dirigeants, cadres techniques, encadrement équipes nationales)	<b>63</b>	11,00	1,40	8,50	42,10
<b>Licence service</b> (sympathisant, motard, chauffeur, signaleur, kiné ayant une activité annuelle <30 jours)	<b>53</b>	11,00	1,50	7,70	32,80
<b>Jeune arbitre 14-18 ans</b>	<b>50</b>	11,00	1,40	7,80	29,80
<b>Arbitre école de vélo, BMX et club</b>	<b>63</b>	11,00	1,40	8,50	42,10
<b>Arbitre régional et national ***</b>	<b>96</b>	11,00	1,40	8,50	75,10
<b>Arbitre fédéral, national élite et international ***</b>	<b>176</b>	11,00	1,40	8,50	155,10
<b>Animateur</b>	<b>373</b>	11,00	1,50	9,00	351,50
<b>Licence accueil jeune</b> (valable 1 mois maximum)	<b>15</b>	1,50	1,50	2,50	9,50
<b>Duplicata</b>	<b>12</b>	8,00			4,00
<b>Carte à la journée</b> La carte à la journée est vendue aux CR 10 € le carnet	<b>8</b>	7,00			1,00

\* Prélicenciés à partir de 2 ans.

\*\* La licence junior permet une sous-catégorie pass'cyclisme 1 ou 2 sur avis du comité régional.

\*\*\* La licence arbitre intègre les coûts de l'abonnement à « France Cyclisme ».

## Affiliations et cotisations

	TOTAL	PART Comité régional	PART FFC
(1) Club (incluant abonnement "France Cyclisme")	<b>190</b>	47	143
(1) Club (incluant abonnement "France Cyclisme") - 1 <sup>o</sup> affiliation	<b>100</b>	25	75
Vélodrome	<b>50</b>	25	25
Groupe sportif « dames UCI » ou équipe piste UCI	<b>1000</b>	-	1000
Teams de marques V T T	<b>1300</b>	-	1300
(2) Site VTT + espace cycloport labellisé FFC	<b>1100</b>	475	625
(2) Site VTT ou espace cycloport labellisé FFC	<b>900</b>	390	510
Labellisation DN1 route – VTT - BMX	<b>1250</b>	150	1100
Labellisation DN 2 route	<b>900</b>	150	750
Labellisation DN 2 VTT-BMX	<b>750</b>	180	570

# Annexe 1 : tarification fédérale 2018

Labellisation DN 3 route - VTT	<b>700</b>	350	350
Labellisation DN dames	<b>370</b>	120	250
Labellisation team cyclo-cross	<b>800</b>	-	800

(1) la cotisation due au comité départemental vient en complément.

(2) quote-part reversée au comité régional au vu du carnet de contrôle contresigné par le site VTT-FFC.

## Droits d'engagements

	TOTAL Mini-maxi *	PART FFC	PART COMITE	Club organisateur ou projet régional validé par AG du CR
<b>EPREUVES</b> : route, piste, cyclo-cross**, - épreuves réservées aux jeunes licenciés (minimes et cadets) engagement sur place	<b>5 à 7</b> <b>8 à 10</b>	2,00 2,00	3,00 3,00	0 à 2 3 à 5
- (*) épreuves « Pass'cyclisme » engagement sur place (sans majoration)	<b>7</b> <b>7</b>			7 7
- épreuves de compétitions 1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et juniors engagement sur place	<b>7 à 9</b> <b>12 à 14</b>	2,70 2,70	4,30 4,30	0 à 2 5 à 7
Majoration facultative des engagements sur place dans le cadre des épreuves sur piste				
<b>EPREUVES</b> : écoles de cyclisme, free-style, cyclisme en salle, polo-vélo	non soumis au droit d'engagement			
<b>EPREUVES</b> : Coupe de France et championnats de France	cf. cahier des charges			
<b>EPREUVES</b> : VTT (descente, 4X, x-country, trial) et BMX (à partir de la catégorie minime)		2,70	Tarif régional	
Épreuves du calendrier fédéral et international sur convention				

Le droit d'engagement est déterminé par chaque comité régional, de manière uniforme sur son territoire.

La majoration éventuelle des droits d'engagement par rapport au tarif minimum sera reversée dans son intégralité au club organisateur. Toutefois, le comité régional a la possibilité, sur décision prise lors de son assemblée générale, d'utiliser tout ou partie des fonds provenant de cette majoration à un projet d'intérêt régional.

(\*) Important : le reversement de l'intégralité des droits d'engagement au club organisateur est uniquement possible pour les nouvelles épreuves « pass'cyclisme » ou pour les épreuves « pass'cyclisme » existant à la date du 31-12-2010 et pour les épreuves de « pass'cyclisme » créées depuis cette date.

La transformation d'une épreuve initialement ouverte aux licenciés d'autres catégories en épreuve « pass'cyclisme » ne pourra donner lieu à reversement de l'intégralité des droits d'engagement au club organisateur de la dite épreuve. Dans ce cas, les droits d'engagement restent acquis au comité régional.

(\*\*) Cyclo-cross : sont considérées comme épreuves « pass'cyclisme » les épreuves réservées uniquement à cette catégorie (code épreuve 7.09).

# Annexe 1 : tarification fédérale 2018

## MUTATIONS (\*)

Licences H et D	Types	Droits mutation (1)	Indemnité club quitté	Indemnité fonds de formation	Total mutation région	Indemnité comité quitté	Total mutation hors région
Pass'cyclisme	11	20			20		20
Pass'cyclisme open (sauf 17&18 ans),	10	40			40		40
Cadre technique et arbitre (hors école de vélo et club)	9	60	50		110		110
Cadre technique national (BF3 de DN, brevet d'Etat et Beesac)	8	200	200	-	400	-	400
Poussins, pupilles, benjamins, arbitre jeune, pass cyclo sportive, Pass'sport, Pass'sport nature, Pass'spoort urbain, Pass loisir	7	0	-	-	0	-	0
MINIMES	6	40	Selon Nbre d'années 20 x n	Selon Nbre d'années 15 x n	maxi : 110	-	maxi : 110
CADETS	5	40	Selon Nbre d'années 40 x n	Selon Nbre d'années 20 x n	maxi : 280	-	maxi : 280
JUNIORS et pass'cyclisme open 17 et 18 ans	4	70	Selon Nbre d'années 50 x n	Selon Nbre d'années 25 x n	maxi : 520	105	maxi : 625
Hommes 3 <sup>e</sup> catégorie Dames 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> catégories	3	120	-	0	120	-	120
Hommes 2 <sup>e</sup> catégorie Dames 1 <sup>e</sup> catégorie	2	190	102	0	292	105	397
Hommes 1 <sup>e</sup> catégorie	1	240	235	235	710	260	970

Quote-part FFC/CR : 50/50

+50 % du coût du droit en cas de mutation hors période qui revient au comité régional

(\*) voir règlement des mutations

n : nombre d'années passées dans le club depuis la catégorie minimale

## D'ORGANISATION, ASSURANCES ET ANTIDOPAGE CALENDRIER FEDERAL ROUTE (tarif par jour de course)

TYPE D'EPREUVES	TOTAL	Premier jour			Jours supplémentaires			
		Droits nets	Assurance	Contribution lutte antidopage *	Part comité régional	Part FFC	Assurance	Contribution lutte antidopage *
<b>Epreuves soumises à gestion fédérale</b>								
<b>CLASSE 2 Elites</b>	<b>6 548</b>	1805 (1)	814	655		1805 (1)	814	655
<b>UCI - Juniors</b>	<b>1 558</b>	754 (2)	634	170		754 (2)	634	170
<b>UCI - Dames et dames juniors</b>	<b>1 664</b>	745 (2)	634	285		745 (2)	634	285
<b>Epreuves d'une journée ou plus</b>					<b>A ajouter si épreuves de plus d'une journée :</b>			
<b>Epreuves cyclo sportives **</b>	<b>525</b>	270 (3)	255 (inscription)		210	210		
<b>Epreuves du Trophée Label d'or</b>	<b>1 375</b>	1 120 (3)	255 (inscription)		210	210		
<b>Epreuves « club prestige cyclo sport »</b>	<b>1 425</b>	1 170 (3)	255 (inscription)					
<b>Epreuves soumises à gestion régionale</b>								



# Annexe 1 : tarification fédérale 2018

Nationales Elites	<b>3 150</b>	755	820			755	820	
Nationales Espoirs	<b>2 004</b>	433	569			433	569	
Nationales Juniors	<b>1 896</b>	420	528			420	528	
Nationales Dames	<b>1 896</b>	420	528			420	528	
Nationales Dames Juniors	<b>1 888</b>	420	524			420	524	
Circuit fermé national (1.40) circuit ≤ 3 km	<b>2 094</b>	420	627			420	627	

\* Montant donné à titre indicatif. Ce montant sera revu, compte tenu du nombre d'épreuves 2018 à contrôler, qui sera défini par l'UCI le moment venu.

1. La répartition des droits est la suivante : 1.305 € FFC, 500 € comité régional.

2. La répartition des droits est la suivante : 504 € FFC, 250 € comité régional.

3 : La part des droits revenant au comité régional s'élève à 270 euros.

\*\* : Pour les épreuves cyclosporatives de plusieurs jours : 1<sup>e</sup> journée : 525 € puis 420 € par jour supplémentaire (210 € pour le comité régional et 210 € FFC).

## DROITS D'ORGANISATION ET ASSURANCES CALENDRIER FEDERAL (tarif par jour de course)

TYPE D'EPREUVES	TOTAL	Dont droit	Dont assurance	Dont lutte antidopage*
<b>Epreuves soumises à gestion fédérale</b>				
<b>CYCLO-CROSS</b> (Septembre 2017 à février 2018)				
- calendrier national	<b>879</b>	564	315	
- Epreuves de Coupe de France	Cf cahier	des	charges	
- calendrier international	<b>1 164</b>	678	486	
<b>V T T</b>				
- calendrier national	Convention par épreuve (cadre général à définir par le BEF lors de la séance du 6-9-2017)			
Epreuves de Coupe de France	Cf cahier	des	charges	
- calendrier international	Convention par épreuve (cadre général à définir par le BEF lors de la séance du 6-9-2017)			
Epreuves VTT rando d'or FFC (1)	<b>393</b>	140 **	253	
<b>B M X</b>				
- calendrier national (sauf si cahier des charges)	<b>980</b>	377	603	
Epreuves de Coupe de France	Cf cahier	des	charges	
- calendrier international (sauf si cahier charges)	<b>1 421</b>	750	671	Paiement en totalité
<b>PISTE</b>				
- calendrier national	<b>352</b>	220	132	
- calendrier international	<b>472</b>	230	242	
<b>Cyclisme en salle et polo vélo</b>				
- calendrier national	<b>352</b>	230	132	

\* Le montant sera revu, compte tenu du nombre exact d'épreuves 2018 à contrôler qui sera défini par l'UCI, le moment venu.

(1) Rando d'or : en complément du droit d'inscription au guide officiel des sites VTT.

\*\* : La part des droits (140 €) revient au comité régional.

# Annexe 1 : tarification fédérale 2018

## EPREUVES NATIONALES & INTERNATIONALES CYCLO-CROSS ET ROUTE MINIMUM DE PRIX

TYPE D'EPREUVES	MINIMUM DE PRIX		
<b>Epreuves soumises à gestion fédérale</b>			
<b>. CYCLO-CROSS</b> (septembre 2017 à février 2018) <b>CALENDRIER NATIONAL</b> - Epreuves nationales - Dames en prologue <b>CALENDRIER INTERNATIONAL</b> <b>Coupe du monde</b>  <b>Autres catégories</b> - Elites hommes - Moins de 23 ans - Juniors hommes - Dames	<b>1 300</b> <b>460</b>		
	Voir tarif UCI 2018		
	<b>Cat. 1 UCI</b>	<b>Cat. 2 UCI</b>	
	<b>5000</b>	<b>1 525</b>	
	<b>1 015</b>	<b>1 015</b>	
<b>Epreuves soumises à gestion régionale</b> <b>. ROUTE</b> <b>CALENDRIER NATIONAL</b> <b>- Elite et moins de 23 ans</b> Nationales élites  Nationales espoirs  Courses élites sur circuit fermé (ex 40) (3 kms et moins) Nationales juniors ou dames  Nationales dames	En ligne : <b>1220</b> Prologue : <b>610</b> Etape : <b>1220</b> Classement général (1) Par jour ou par étapes : <b>915</b> Classement général (1)		
	<b>610</b>		
	En ligne : <b>540</b> a) - les épreuves se déroulant en deux tronçons : au classement de la journée : <b>540</b> b) - les primes des tronçons restent libres et complémentaires Etape : <b>540</b> Classement général (1)		
	(1) - Classement général : 50% du montant total des prix des étapes, des 1/2 étapes et du prologue		
	<b>Epreuves soumises à gestion fédérale</b>  <b>CALENDRIER INTERNATIONAL *</b> - hommes élite classe 2 - femmes élite WWT, classes 1 et 2 - hommes juniors N cup et classe 1 - femmes juniors classe 1	<b>Voir tarifs UCI 2018 sur</b> <b>cf. <a href="http://www.uci.ch">www.uci.ch</a></b>	

(1) Classement général : 50% du montant total des prix des étapes, des demi-étapes et du prologue.

\* Contribution des coureurs pour la lutte contre le dopage (CADF) : elle est facturée par l'UCI à l'organisateur et déduite par la FFC lors de l'émission de la facture et après transmission de la facture émise par l'UCI au siège fédéral.

# Annexe 1 : tarification fédérale 2018

## CONDITIONS FINANCIERES DES OFFICIELS "CYCLISME TRADITIONNEL"

Fonctions	Types d'épreuves					
	Calendrier UCI Pro Tour	Calendrier HC – 1 et 2	Calendrier UCI H et D Juniors Dames «élite»	calendrier FFC (12 et +)	officielles FFC	calendrier régional
Arbitres (membres du jury avec présidence UCI), inspecteurs antidopage UCI	<b>160</b>	<b>105</b>	<b>105</b>			
Juges aux arrivées et chronométrateurs fédéraux officiant dans les collèges ci-dessus	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>105</b>			
Arbitres complémentaires (moto...) officiant dans le collège type ci-dessus	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>			
Président du jury ou inspecteur antidopage désigné par FFC				<b>80</b>		
Autres membres du collège (désignation régionale)				Selon tarif régional		
Président + autres membres du collège désignés par FFC					<b>80</b>	
Autres membres, désignation complémentaire régionale					<b>50</b>	
Escorte contrôle antidopage	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	Selon tarif régional
Toute désignation						Selon tarif régional

### Renseignements divers :

- L'organisateur est tenu de fournir, si nécessité (déplacement éloigné), l'hébergement (chambre+dîner), dès la veille de l'épreuve pour toutes les épreuves par étapes des calendriers nationaux, ainsi que pour les courses nécessitant la présence des officiels pour cause de réunion des directeurs sportifs, la veille de l'épreuve (UCI, World Tour, hors classe, classes 1 et 2).

- Montant de l'indemnité kilométrique FFC : 0,33 euros (plafonné à 1000 km aller et retour).

- Montant de l'indemnité repas (non fourni par les organisateurs) : 24 euros. Ce montant ne s'applique pas aux arbitres désignés dans les épreuves avec présidence du collège nommé par l'UCI (World Tour, HC 1 et 2).

Pour les déplacements supérieurs à 500 kilomètres, l'indemnité est fixée à une 1/2 vacation, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour cause d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de l'arrivée de l'épreuve.

## CONDITIONS FINANCIERES DES OFFICIELS « VTT »

Fonctions	Types d'épreuves				
	Officielles UCI*	Officielles FFC*	Calend UCI	Calend FFC**	Calendrier régional
Président désigné FFC		<b>95</b>	<b>95</b>	<b>80</b>	Tarification régionale
Secrétaire	<b>105</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>80</b>	Tarification régionale
Autres membres du jury	<b>105</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>50</b>	Tarification régionale
Désignation régionale		<b>50</b>			Tarification régionale

### Renseignements divers :

1. Montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33 €** (plafonné à 1000 km aller et retour).

2. Montant de l'indemnité de repas (si non fourni par les organisateurs) : **24 euros**. Ce montant ne s'applique pas aux arbitres dans les épreuves du calendrier UCI.

3. Pour les déplacements supérieurs à 500 km, l'indemnité est fixée à une demi-vacation supplémentaire, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve en raison de l'éloignement ou de l'impossibilité d'utilisation des transports en commun le jour de la fin de l'épreuve.

\* les épreuves officielles correspondent aux épreuves de Coupe de France, de championnats et le TFJV.

\*\* Le calendrier FFC renvoie aux épreuves inscrites au calendrier national et qui ne sont pas inscrites au calendrier UCI.

# Annexe 1 : tarification fédérale 2018

## CONDITIONS FINANCIERES DES OFFICIELS « BMX »

Fonctions	Types d'épreuves		
	Calendrier UCI	Calendrier FFC	Calendrier régional
Arbitres (membres du jury avec présidence UCI), arbitres départ, arrivée, administrateur) (a)	65		
Arbitres désignés par la FFC, président du jury, administrateur (a)		50	Selon tarif régional en vigueur
Escorte contrôle antidopage	40	40	Tarif régional
Autres membres (désignation complémentaire régionale)		Tarif régional	Tarif régional

(a) : les administrateurs qui sont chargés des inscriptions perçoivent deux vacations supplémentaires pour le travail de préparation.

### Renseignements divers :

1. Le tarif s'entend par jour de course.
2. L'organisateur est tenu de fournir, si nécessité (déplacement éloigné) l'hébergement (chambre + dîner) dès la veille de l'épreuve pour toutes les compétitions nécessitant la présence des officiels la veille de la compétition.
3. Montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33 €** (plafonné à 1000 km aller et retour).
4. Montant de l'indemnité repas (si non fourni par les organisateurs) : **24 €**.
5. Pour les déplacements supérieurs à 500 km, l'indemnité est fixée à une demi-vacation supplémentaire, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve en raison de l'éloignement ou de l'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de la fin de l'épreuve.
6. Pour les épreuves officielles FFC : indemnité kilométrique (aller et retour) fixée à **0,33 €**.

# **Annexe 2 : règlement des mutations au titre de l'année 2018**

## **ARTICLE 1: DISPOSITIONS GENERALES**

### **ARTICLE 1.1**

Un licencié désireux de changer de club, doit, pendant une période dite de mutation, du 1<sup>er</sup> au 31 octobre de chaque année, solliciter auprès du siège du comité régional auquel le club quitté est affilié, un imprimé "Demande de mutation" sous forme de carte-lettre, dont le tarif est fixé annuellement par le Bureau exécutif de la F.F.C.

### **ARTICLE 1.2**

A compter du 1<sup>er</sup> décembre, aucune opposition ne peut être formulée par un club non ré affilié et ses licenciés sont libres à l'égard de celui-ci jusqu'à sa ré-affiliation. Si le licencié concerné opte pour un club hors de son comité régional d'origine, ce dernier devra s'acquitter de l'indemnité due au comité quitté.

### **ARTICLE 1.3**

Tous les licenciés de la FFC sont soumis au régime des mutations, à l'exception des licenciés du "secteur professionnel". Sont également concernés par cette disposition, les coureurs ayant un contrat de service avec une équipe continentale.

Les licenciés "pass'cyclosportive", « pass'sport nature », « pass'loisir », « pass'sport urbain », « baby vélo », « prélicencié », « poussin », « pupille », « benjamin », « service », « animateur », « arbitre jeune, école de vélo et club », « encadrement dirigeant » et « dirigeant national », « arbitre BMX » devront uniquement utiliser un imprimé gratuit, à retirer auprès du siège du comité régional.

Cependant, toute prise de licence compétition pour la saison suivante entraînera le paiement des droits afférents à la catégorie sollicitée avec utilisation de l'imprimé correspondant.

Les coureurs licenciés dans une fédération étrangère au titre d'un club français, titulaires d'une attestation d'appartenance sont soumis à la réglementation des mutations dans les mêmes conditions que ci-dessus.

### **ARTICLE 1.4**

La domiciliation du demandeur ne peut, en aucun cas, être prise en compte pour faire obstruction à une demande de mutation.

### **ARTICLE 1.5**

Les demandes de mutation des licenciés mineurs, doivent comporter l'avis parental.

### **ARTICLE 1.6**

#### **1.6.1 : Principe général**

La mutation doit être effectuée pour la catégorie d'âge ou la série sportive qui figure sur la licence de l'année.

Sont concernés par cette règle les licenciés minimes, cadets, juniors, pass'cyclisme open 19 ans et plus, amateurs 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie. Aucun licencié ne peut muter plus d'une seule fois au cours de la même saison sportive.

Le coureur sollicitant une licence du secteur professionnel, encadrement, encadrement national n'est pas concerné par les dispositions ci-dessus à condition de régulariser sa situation auprès de son ancien club. Cependant, toute reprise d'une licence de compétition ou de loisir pendant l'année civile ou l'année suivante sera soumise aux dispositions réglementaires relatives aux mutations avec paiement des droits fédéraux et des indemnités éventuelles.

#### **1.6.2 : Mutation pendant la période**

La mutation, est effectuée pour la catégorie d'âge ou la série sportive qui figure sur la licence de l'année qui sera prise en compte (conf. Art. 1.6.1 – principe général).

#### **1.6.3 : Mutation hors période**

Hors période de mutation, le licencié devra obtenir l'accord du club quitté.

a) **Mutation à partir du 1<sup>er</sup> novembre et jusqu'au 31 décembre**

## **Annexe 2 : règlement des mutations au titre de l'année 2018**

La licence est annuelle et est valable jusqu'au 31 décembre de l'année. Par conséquent, le licencié mute dans les mêmes conditions pour ce qui concerne la catégorie d'âge ou la série sportive que pendant la période de mutation.

### **b) Mutation à partir du 1<sup>er</sup> janvier**

Toute demande de mutation à partir du 1<sup>er</sup> janvier doit être effectuée dans le respect de la série sportive arrêtée par le classement national ou le comité régional compétent pour la nouvelle année ou la catégorie d'âge à laquelle le coureur appartient au moment de la demande de mutation.

### **1.6.4 : Date effective de la mutation**

#### **a) Mutation pendant la période**

Les mutations validées pendant la période prendront effet le 1<sup>er</sup> novembre, avec au minimum un délai d'une semaine après la validation informatique par le comité régional.

#### **b) Mutation hors période**

La mutation sera effective une semaine après validation informatique de celle-ci par le comité régional.

### **ARTICLE 1.7**

Un coureur n'ayant pas sollicité de licence toute catégorie confondue, pendant une année civile (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) est libre de tout engagement, à condition que sa situation soit régularisée auprès de son ancien club et de son ancien comité.

### **ARTICLE 1.8 - Cas des personnes déjà licenciées au titre de l'année en cours :**

Il est interdit de muter entre deux périodes de mutation, sauf litiges et cas exceptionnels visés à l'article 4. Ces mutations exceptionnelles doivent au préalable avoir obtenu l'accord écrit des deux présidents de clubs concernés.

### **ARTICLE 1.9**

Une majoration sur le droit de cession de 50% est appliquée pour toutes les mutations effectuées hors période.

## **ARTICLE 2: DROITS DE MUTATION ET INDEMNITES DE FORMATION**

Les droits de mutation et les indemnités de formation sont définis annuellement par le Bureau exécutif de la F.F.C.

## **ARTICLE 3: COUREURS DES POLES ET SECTIONS SPORTIVES**

Le coureur qui intègre un pôle ou une autre structure sportive déclarée continuera d'appartenir à un club de son comité régional d'origine, pendant l'année d'intégration, sauf accord exceptionnel des parties concernées après autorisation fédérale.

## **ARTICLE 4 : LITIGES ET CAS EXCEPTIONNELS**

### **Article 4.1: CAS DES MUTATIONS INTERNES AU COMITE (sauf si un club de DN est concerné)**

Tous les litiges et les cas exceptionnels concernant les mutations internes aux comités régionaux doivent être solutionnés exclusivement par ces derniers, sans que le siège fédéral ait à en connaître.

En cas d'acceptation, ou de refus de la mutation par le comité régional, les intéressés (le club quitté, le club recevant et le coureur) disposeront d'un délai de 10 jours, à compter de la date de réception de la notification de la décision (la date figurant sur l'A.R. faisant foi), pour faire opposition. Cette dernière, qui devra être motivée et notifiée par lettre recommandée avec A.R. au Président du comité régional concerné, sera examinée en dernier ressort par le Bureau exécutif régional.

### **ARTICLE 4.2: CAS DES MUTATIONS INTER-COMITES ET MUTATIONS INTERESSANT LES CLUBS DE DN**

Tous les litiges et les cas exceptionnels relatifs aux mutations inter-comités, ou intéressant un club de DN (route-VTT-BMX), seront soumis à une commission ad hoc fédérale, présidée par le Secrétaire Général de

## **Annexe 2 : règlement des mutations au titre de l'année 2018**

la FFC et composée d'un minimum de trois membres dont le Président de la commission nationale de la discipline concernée.

En cas d'acceptation, ou de refus de la mutation par la commission ad hoc fédérale, les intéressés (le club quitté, le club recevant et le coureur) disposeront d'un délai de 10 jours, à compter de la date de réception de la notification de la décision (la date figurant sur l'A.R. faisant foi), pour faire opposition. Cette dernière, qui devra être motivée et notifiée par lettre recommandée avec A.R. au Président de la FFC, sera examinée en dernier ressort par le Bureau exécutif de la FFC.

### **ARTICLE 4.3: CAS DES POUSSINS, PUPILLES, BENJAMINS, MINIMES, CADETS ET JUNIORS APPELES A CHANGER DE DOMICILE**

Les licenciés poussins, baby vélo, pré-licenciés, pupilles, benjamins, minimes, cadets et juniors appelés à changer de domicile pour raisons familiales ou dans le cas de changement de domicile de leurs parents, ne sont pas soumis à la règle des mutations à condition que la localisation du club recevant permette un rapprochement effectif du licencié de son lieu de résidence.

Toutefois, les formalités administratives relatives à ce type de demande devront être effectuées à l'aide d'un imprimé gratuit à retirer auprès du comité régional.

Ces cas devront être solutionnés par le ou les comités concernés.

## **ARTICLE 5: PROCEDURE**

A titre liminaire, il est précisé que les présentes règles, telles que présentées aux articles 5.1 et suivants, s'appliquent de plein droit pour les mutations en période et hors période, sans distinction.

### **Article 5.1: GENERALITES**

Tous les documents relatifs aux mutations doivent être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de litige, seuls les courriers avec accusé de réception seront pris en considération.

Pour être recevable, toute demande de mutation doit être revêtue de :

- l'accord du club quitté, pour une mutation à l'intérieur du comité régional ;
- l'accord du club et du comité régional quittés, pour une mutation hors comité.

### **Article 5.2: OBLIGATIONS DU LICENCIÉ**

Chaque demandeur de mutation est personnellement responsable du bon acheminement de son document. L'intéressé s'étant porté acquéreur de la demande de mutation, après l'avoir remplie, doit, dans les délais réglementaires, l'adresser au président du club qu'il désire quitter, accompagnée d'une enveloppe de retour affranchie au tarif "Recommandée A.R." et du règlement, le cas échéant, de l'indemnité due au club en référence à sa catégorie sportive ou au nombre d'années de licence dans le club.

Le demandeur ayant reçu en retour sa demande de mutation avec l'accord du club quitté, doit la communiquer au club recevant, pour ce qui est des mutations internes au comité, et au comité régional quitté pour les mutations hors région.

### **ARTICLE 5.3: OBLIGATIONS DU CLUB QUITTE**

Dès réception d'une demande de mutation, et dans un délai maximum de 8 jours, le Président du club quitté doit mentionner son accord ou son refus et en faire retour à l'intéressé par lettre recommandée avec A.R. à l'aide de l'enveloppe qui lui aura été fournie. Passé ce délai, le justificatif postal faisant foi, l'intéressé sera libre d'adhérer au club de son choix.

Tout refus devra être motivé et transmis à l'intéressé. Pour le matériel ou l'équipement, le club doit être en mesure de présenter les justificatifs, signés par l'intéressé. Dans le cas contraire, le refus ne pourra être retenu.

### **ARTICLE 5.4: OBLIGATIONS DU COMITE QUITTE POUR LES MUTATIONS HORS REGIONS**

Le comité quitté doit, après accord du club quitté et règlement des indemnités éventuelles, mentionner son accord sur la demande de mutation en indiquant pour les coureurs la série sportive pour la saison à venir et la transmettre à la personne concernée. Le comité régional recevant devra impérativement respecter la classification attribuée au coureur, par le comité régional quitté. Cette nouvelle classification doit être permanente jusqu'à la fin de la saison sportive concernée.

## **Annexe 2 : règlement des mutations au titre de l'année 2018**

Cette opération doit obligatoirement être effectuée avant le 10 novembre pour les compétiteurs et avant le 10 octobre pour les enseignants fédéraux. Passé ce délai, sur présentation des justificatifs postaux, le comité recevant est en mesure de prendre en considération la mutation.

### **Article 5.5: LE CLUB RECEVANT**

Le club présentant une dette à l'égard de son comité régional ou de la FFC ne pourra pas accueillir de coureurs venant d'autres clubs.

Toute demande de mutation devra être accompagnée d'un certificat émanant du comité régional, attestant qu'il soit ou non en capacité de recruter, sachant qu'il appartient à chaque comité d'apprécier la situation d'endettement de ses clubs en fonction des risques encourus et de l'antériorité de la créance.

En cas de besoin et sur demande du comité régional, la FFC fournira la liste des clubs dépendant du comité concerné et présentant une dette vis-à-vis d'elle.

Le club recevant ne sera en mesure de déposer une demande de licence au nom de l'intéressé, que si la demande de mutation, jointe à la demande de licence, comporte l'accord du club quitté, et le cas échéant l'accord du comité régional quitté.

Tout dépôt de demande de licence non conforme à cette règle, sera rejeté.

## **ARTICLE 6: LES ENSEIGNANTS FEDERAUX**

### **Article 6.1: SEULS LES CLUBS SUFFISAMMENT POURVUS EN CADRES TECHNIQUES POURRONT ACCUEILLIR DES COUREURS DANS LES CONDITIONS CI-APRES :**

LICENCIES CONCERNES	CLUB RECEVANT QUALIFICATION REQUISE	OBSERVATIONS
Précenciés, pupilles, poussins et benjamins	Initiateur (BF1) ou « entraîneur jeune »	Le club qui ne possède pas d'enseignant fédéral diplômé ou suffisamment diplômé pour une catégorie donnée, ne pourra pas accueillir au titre de celle-ci de nouveaux licenciés. Par contre, il pourra conserver les coureurs précédemment licenciés dans le club.
Minimes et cadets	Moniteur (BF2) ou « entraîneur club »	
Juniors	Moniteur (BF2) ou « Entraîneur Club »	
"2 <sup>ème</sup> catégorie"	Entraîneur (BF3) ou « entraîneur club »	
"1 <sup>ère</sup> catégorie"	Entraîneur (BF3)– B.E.–BEESAC ou « entraîneur expert »	

### **NOTA IMPORTANT :**

Le club désireux de constituer une école de cyclisme avec activités aura pour obligation de posséder, au minimum, un initiateur (BF1) ou entraîneur jeune.

1. La spécialité du diplôme concerné devra être fonction de la discipline principale du licencié accueilli.
2. Tout club de compétiteurs nouvellement affilié doit répondre aux critères d'encadrement définis dans le tableau ci-dessus.
3. Les noms des enseignants fédéraux présents dans les clubs devront figurer sur les imprimés de demande d'affiliation de club, qui devront être déposés dans les comités pour le 1<sup>er</sup> décembre, faute de quoi les coureurs de la catégorie concernée seront libres de tout engagement.

**Article 6.2 :** Les enseignants fédéraux devront acquitter un droit de mutation dont le montant sera fixé annuellement par le Bureau exécutif de la FFC.

Toute demande de mutation devra être effectuée entre le 1<sup>er</sup> et 30 septembre de chaque année, à l'aide de l'imprimé fédéral et suivant les procédures prévues aux articles 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4 du présent règlement.



## **Annexe 2 : règlement des mutations au titre de l'année 2018**

### **ARTICLE 7: INDEMNITE AU CLUB QUITTE**

Les indemnités au club quitté ne seront versées que si le club quitté possède un cadre technique licencié dans celui-ci, suivant le tableau ci-après :

QUALIFICATIONS	LICENCIES CONCERNES
BF2 Moniteur ou « Entraîneur Club »	<b>Minimes, cadets</b>
Moniteur (BF2) ou « Entraîneur Club »	<b>Juniors</b>
Entraîneur – B.F. 3 ou « Entraîneur Club »	<b>- Coureurs "2<sup>ème</sup> catégorie" - Coureurs "1<sup>ère</sup> catégorie" membre d'un club hors DN (toutes disciplines confondues)</b>
Entraîneur B.F. 3 – BEESAC B.E. 1 <sup>er</sup> degré ou « Entraîneur club »	<b>Coureurs "1<sup>ère</sup> catégorie" membre d'un club de DN (toutes disciplines)</b>

#### **ARTICLE 7.1: MINIMES, CADETS, JUNIORS (garçons et filles)**

Quelle que soit la discipline pratiquée, cette indemnité, fixée annuellement par le Bureau exécutif, est fonction du nombre d'années passées au club depuis la catégorie minimale.

#### **ARTICLE 7.2 : COUREURS HOMMES 1ERE CATEGORIE ET 2EME CATEGORIE – DAMES 1ERE CATEGORIE**

##### **♦ ARTICLE 7.2.1 : coureurs hommes de 1<sup>ère</sup> catégorie :**

Quelle que soit la discipline pratiquée, une indemnité de formation forfaitaire, dont le montant sera fixé annuellement par le Bureau exécutif de la F.F.C., sera due au club quitté. Dans le cas d'une mutation hors région, une indemnité complémentaire, dont le montant sera fixé annuellement par le Bureau exécutif de la F.F.C., devra être versée au comité régional quitté.

L'indemnité de formation forfaitaire qui aura été versée par le club recevant au club quitté, lui sera remboursée par le coureur, lorsque celui-ci aura intégré, dans les six mois qui suivent sa mutation, un groupe sportif reconnu par l'U.C.I. ou les fédérations nationales (équipes continentales).

##### **♦ ARTICLE 7.2.2 : coureurs hommes 2<sup>ème</sup> catégorie et dames 1<sup>ère</sup> catégorie :**

Quelle que soit la discipline pratiquée et dans le cas d'une mutation hors régions, une indemnité complémentaire, dont le montant sera fixé annuellement par le Bureau exécutif de la FFC, devra être versée au comité régional quitté.

### **ARTICLE 8: INDEMNITES – FONDS DE FORMATION**

Les indemnités de "formation" dégagées par les mutations des catégories minimes, cadets, juniors, coureurs 1<sup>ère</sup> catégorie hommes, (quelle que soit la discipline pratiquée), serviront à alimenter un fonds de formation géré par les comités régionaux. Chaque club pourra, dans la limite des fonds dont il dispose sur son compte, couvrir des frais de formation de ses cadres ou des indemnités au bénéfice de ses cadres, pour des actions d'encadrement au sein du club.

Ces indemnités devront être acquittées au moment du dépôt de la demande de licence (mutation interne au comité) ou de la validation de la mutation par le comité régional (mutation externe au comité). Ce montant sera versé au crédit du compte du club quitté.